

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 28 mars 2014

Présents :

MMES Hauda ARAB – Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Laurence FRANCCART – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Alexandre GARIN – Christophe GERBELOT – Olivier MARMET – Alain PONCET – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN – Laurent TOCHON – Régis VION

Absents :

Isabelle DAILLE-JACQUETIN donne pouvoir à Claire PRESCHOUX

Mathias LEBLOIS donne pouvoir à Monique HERVÉ

Patrick NICOLLET donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Arrivée de Julien BOURGEOIS à 20h10.

Brigitte Bochaton invite le Conseil municipal à désigner le secrétaire de séance : **Hauda Arab**.

La séance est ouverte sous la présidence de **Brigitte Bochaton**, Maire sortant qui a déclaré les membres du Conseil municipal installés dans leurs fonctions, conformément à la feuille de proclamation du dimanche 23 mars 2014.

Bernadette Bugnet, membre la plus âgée du Conseil municipal a pris ensuite la présidence de l'assemblée, conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT). Elle a constaté que la condition de quorum était remplie.

ORDRE DU JOUR

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs pour les différents scrutins : **Catherine Faivre** et **Séverine Suchère**.

1. Élections du Maire

Bernadette Bugnet a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil

municipal. Elle annonce les procurations reçues et invite les candidats qui le désirent à se faire connaître : **Brigitte Bochaton** est candidate. Après avoir remis à chacun un bulletin vierge, le Conseil municipal procède au vote.

1^{er} tour : 27 votants
 3 suffrages nuls
 24 suffrages exprimés

Brigitte Bochaton est élue Maire par 24 voix et a été immédiatement installée.

Madame le Maire annonce « *Je voudrais tout d'abord remercier les jacobines et les jacobins pour la confiance qu'ils nous ont renouvelée. Une victoire sans appel due au travail accompli durant ces 6 années, à notre présence régulière sur le terrain, à l'esprit d'équipe qui nous a animé tout au long de ce mandat alors un grand merci aux élus qui ne repartent pas mais qui m'ont accompagnée fidèlement et qui ont donné de leur temps pour leur commune.*

Je voudrais profiter de ce moment un peu solennel pour remercier aussi mes colistiers anciens et nouveaux élus, pour leur implication dans la campagne, pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont apportés sans réserve, pour avoir acceptés de me suivre avec spontanéité et enthousiasme et maintenant pour me faire l'honneur de me choisir à nouveau pour conduire cette équipe durant les 6 prochaines années.

Ensemble nous allons poursuivre le travail déjà commencé, tout en prenant en compte notre nouvelle feuille de route basée sur une fiscalité maîtrisée, un lieu de vie préservé, avec une solidarité affichée et de nouveaux services aux jacobins, de qualité. Mais je sais que votre implication sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre. C'est avec beaucoup d'émotion que je reçois le mandat que vous venez de me confier, car sans la confiance de ma famille, mes amis, mes colistiers, et de ce grand nombre d'habitantes et d'habitants je ne serais pas ici, avec vous, devant vous !

Les habitants me font confiance, les habitants nous font confiance c'est donc avec beaucoup de détermination que nous allons mettre nos compétences, notre motivation au service de notre commune.

Avec une équipe municipale sérieuse, dynamique, compétente, réactive, un personnel communal qualifié et motivé, une Directrice Générale des Services efficace, d'un grand professionnalisme, nous allons travailler tous ensemble dans le respect de l'intérêt général, avec un esprit constructif et dans une ambiance que je souhaite sereine pour le bien-être de tous les jacobins ! »

2. Détermination du nombre d'adjoints

Madame le Maire rappelle qu'en application du CGCT, la commune peut disposer de 8 adjoints au Maire au maximum.

Elle propose de fixer le nombre d'adjoints à 7.

Il est procédé au vote à main levée car un vote formel n'est pas exigé. Le Conseil municipal par 24 voix pour 7 adjoints et 3 abstentions, a fixé à sept le nombre des adjoints au Maire.

3. Élection des adjoints

Brigitte Bochaton rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Antoine Fatiga précise que les élus de la minorité ne présentent pas de liste mais que dans leur programme, un poste était prévu pour la minorité.

Une seule liste est proposée : la liste Bruno Stellian.

1^{er} tour : 27 votants
 3 suffrages nuls
 24 suffrages exprimés

Ont été proclamés et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Bruno Stellian. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

1 - Bruno Stellian	<i>Finances, personnel communal et sécurité</i>
2 - Isabelle Geindre	<i>Affaires scolaires et périscolaires</i>
3 - Pierre-Louis Besson	<i>Politique jeunesse et sport</i>
4 - Charlotte Monel	<i>Affaires sociales, logement et petite enfance</i>
5 - Alain Poncet	<i>Travaux, urbanisme et bâtiment communaux</i>
6 - Marie-Laure Chevallier	<i>Environnement, énergie et développement durable</i>
7 - Claire Preschoux	<i>Vie associative et culturelle</i>

Brigitte Bochaton remet à chaque conseiller un exemplaire de la Charte de l'élu local qui est lu en séance.

4. Informations diverses

- Le prochain Conseil municipal aura lieu les 17 ou 18 avril à 20h en fonction de la date du Conseil communautaire, avec pour objet l'élection des membres des commissions municipales et extra-municipales... Un mail confirmant la date sera envoyé à chacun.
- Tous les conseillers municipaux donnent leur accord pour recevoir les convocations et comptes rendus des conseils municipaux par mail sauf **Bernadette Bugnet** et **Régis Vion** qui souhaitent des versions papiers.
- **Antoine Fatiga** annonce qu'il fera parvenir aux conseillers la Charte de l'opposition. Il demande à **Madame le Maire** si la commune va préempter la Maison de la route de Saint-Cassin pour la création d'une maison de santé qui répond à un besoin exprimé par les médecins du bas de Jacob.

Brigitte Bochaton répond que non. Les quatre médecins généralistes de la commune ont fait le choix de rester en individuel. De plus, la commune a aussi des kinésithérapeutes, une pharmacie, un cabinet d'infirmières et se situe à 500 m de l'Hôpital de Chambéry. Un cabinet médical est à mettre en place prioritairement dans les déserts médicaux, là où il y a une nécessité comme en Maurienne, en Haute Maurienne et Tarentaise. De plus, Jacob-Bellecombette n'a reçu aucune demande en ce sens.

Antoine Fatiga précise que cette proposition vient du fait qu'il y a une opportunité et que ça ne coûterait pratiquement rien à la commune.

Franck Egard ajoute que les jacobins ont toutes sortes de moyens médicaux à proximité en cas de besoin : SOS Médecin, le centre hospitalier, la maison médicale à l'entrée du centre hospitalier ouverte 24h/24 et 7j/7, voire Médipôle alors qu'effectivement le besoin de création se trouve en montagne.

La séance est levée.